ASSEP34

**Thibault THOMAS EIRL**

9 impasse Les Hauts de Sérignan

34410 SERIGNAN

tél : 09 72 53 99 14

mail : contact@assep34.fr

URSSAF Languedoc-Roussillon

35 rue de la Haye

34937 MONTPELLIER cedex 9

Sérignan, le 04 décembre 2018

L.R.A.R. (1A 155 530 5170 6)

V : réf : Cotisation Subsidiaire Maladie (CSM))

n° sécurité sociale 1 58 02 75 040 014 12

n° compte 917 1260957723 5 / 917 1241509973 5

Madame, Monsieur,

Je fais suite à votre lettre du 26/11/2018 ci-dessus référencée relative à la cotisation CSM de montant 15 047euros exigible au 28/12/2018 et à votre lettre du 09/11/2018.

J'ai adressé par mail (puma.languedoc-roussillon@urssaf.fr) à vos services, le 13/11/2018 les justificatifs des règlements des cotisations conformément aux appels émis par votre organisme. Je joins à cet envoi copie de ce mail.

Le numéro de compte TI 917 1260957723 associé à mon numéro de sécurité sociale m'est inconnu; les cotisations appelées et réglées mentionnent le numéro TI 917 1241509973.

Vous voudrez bien me confirmer la prise en compte de ces documents par vos services et m'assurer que la cotisation CSM réclamée n'est pas fondée.

Veuillez agréer, Madame, Monsieur, mes salutations distinguées.

Thibault THOMAS

P.J. : 1